

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PERRIN Jacques, Maire, a pris les décisions suivantes :

REVISION TARIFS PUBLICS

Décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

*** Cimetière**

- Concessions :

Durée trentenaire : 324 € par emplacement

Durée cinquantenaire : 780 € par emplacement

- Concessions pour inhumation des urnes funéraires :

Concession durée trentenaire : 105.30 €

Concession durée cinquantenaire : 265.50 €

- Concessions de cases du columbarium

Concession d'une durée de 15 ans : 320 € pour une case

Concession d'une durée de 30 ans : 780 € pour une case

*** Participation forfaitaire pour raccordement à l'égout communal**

Considérant les dépenses engagées ces dernières années, pour la réalisation d'importants programmes d'assainissement, des études pour la construction de la station d'épuration, en vue de l'amélioration de la qualité des eaux ainsi que du raccordement de terrains aux réseaux d'égout collectif, et après en avoir délibéré, décide à compter du 1^{er} janvier 2012 de fixer la participation forfaitaire pour raccordement à l'égout communal à 1 600 € par construction.

*** Location Salle Equipement Culturel Greyzolon Duluth**

PARTICULIERS

Utilisateurs	Salle	Cuisine	Fonctionnement
Germanois	175 €	90 €	100 €
Autres	360 €	130 €	100 €
"Vin d'honneur"	60 €	90 €	100 €
Entreprise commerciale	210 €	130 €	100 €

ASSOCIATIONS

Utilisateurs	Salle	Cuisine	Fonctionnement
Sociétés germanoises 1ère manifestation	gratuite	gratuite	100 €
Sociétés germanoises 2ème manifestation	175 €	90 €	100 €
Loto	53 €	90 €	100 €
Sociétés extérieures communes	320 €	90 €	100 €

*** Tarifs des droits de place pour fêtes foraines à compter du 1er avril 2012.**

*** FETES FORAINES**

- par jour de travail..... 0.35 €/m²
- avec un minimum de 10.00 €/jour

Il est précisé que pour la fête patronale, il sera décompté au total 2 jours de travail.

CONSTRUCTION STATION D'EPURATION :

Fait part à l'Assemblée du résultat de la consultation pour la construction de la station d'épuration, L'entreprise la mieux placée LESCHEL ET MILLET TRAVAUX PUBLICS ZI de Molina 42650 ST JEAN BONNEFONDS a été retenue.

Les pièces techniques du marché seront envoyées au Conseil Général de la Loire et à l'Agence de l'Eau, ainsi que le détail des dépenses complémentaires en vue de l'attribution des subventions sollicitées.

CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE : RESULTAT DE LA CONSULTATION EN VUE DU CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

La SARL d'architecture Dominique VIGIER 2, Place Jean Jaurès 42000 ST ETIENNE a été choisie pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction du groupe scolaire.

CURAGE DES LAGUNES : RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET A L'AGENCE DE L'EAU SUR LES FRAIS D'ETUDES

Suite à la consultation pour la réalisation de cette étude de valorisation agricole ou de filière d'élimination et de travaux de curage et d'évacuation des boues du lagunage, l'entreprise SEDE Environnement 135, Avenue Pierre Sépard 84000 AVIGNON a été retenue.

Le Conseil Municipal a adopté la réalisation de ces travaux qui doivent être effectués conjointement avec le début des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

Un dossier sur le détail des travaux et le montant des honoraires du bureau d'études sera transmis au Conseil Général de la Loire et à l'Agence de l'Eau en vue de solliciter une aide financière.

TRAVAUX DE RESORPTION DES EAUX PLUVIALES : AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Travaux de résorption Secteur CHAPUIS (Le Panorama – Motte)

Donne son accord sur la réalisation de ces travaux à savoir la collecte des eaux usées du secteur CHAPUIS à partir d'un nouveau réseau séparatif avec les eaux de pluie.

Sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Loire et de l'Agence de l'Eau sur les travaux à réaliser ainsi que sur les honoraires du bureau d'études.

Travaux de résorption Eaux Pluviales Chanlas (Chemin d'urfé)

Donne connaissance à l'Assemblée de la Proposition technique et financière présentée par le cabinet MERLIN.

REAJUSTEMENTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL (ANNUITES DE PRETS, RECETTES FISCALES...) ET BUDGET ASSAINISSEMENT (ANNUITES DE PRETS) ETC...

Emet un avis favorable pour des réajustements de crédits en Section de fonctionnement et en Section d'Investissement du Budget Principal de la Commune en faisant des prélèvements sur des crédits excédentaires.

Il est en de même pour le budget assainissement.

CAMPING MUNICIPAL : DATE OUVERTURE ET FERMETURE DE LA PROCHAINE SAISON

Depuis plusieurs années, le camping est ouvert du 15 mars au 15 octobre, sauf en 2011 en raison des travaux.

Pour la nouvelle saison, les travaux seront terminés, l'ouverture du camping sera à nouveau prévue du 15 mars au 15 octobre de chaque année.

DEMANDE DE SUBVENTION CEUX DU ROANNAIS

L'association Ceux de Roannais a réalisé gracieusement, 20 fascicules composant les tables des Naissances, Mariages, décès, relevés dans les registres d'état civil de la commune de 1816 à 1935. Une subvention leur avait été accordée en 1994 pour l'établissement de fascicules de 1604 à 1827. Le Conseil Municipal décide de leur attribuer une subvention de 300 € considérant le travail réalisé par cette association qui apporte une aide pour les recherches généalogiques.

CREATION NOUVEAUX POSTE SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Comité technique paritaire ayant émis un avis favorable pour la modification des postes au secrétariat de la mairie, le Conseil Municipal prévoit le remplacement de Mme Jocelyne LATOUR, attachée territoriale qui fait valoir ses droits à la retraite, par Mme Murielle MONTROBERT, rédacteur chef au 1er mars 2012 :

De transformer le poste occupé par Mme Stéphanie MIRAMAND, à titre d'adjoint administratif 1ère classe, de mi-temps à temps complet à compter du 1er février 2012.

De prévoir un poste à mi-temps à compter du 1er février 2012 qui sera occupé par un adjoint administratif 2ème classe,

Décide de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} février 2012.